

Br 3271
HISTORIQUE

DE LA FONDATION

DE

L'ASILE DE DOLE

SA TRANSLATION A SAINT-YLIE

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES

QUI SE SONT SUCCÉDÉ DANS L'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT
DÉPARTEMENTAL

Travail exécuté sous la direction de M. le Dr J. SIZARET

PAR M. JODELET, LOUIS
Commissaire de Direction



GRAY
BOUFFAUT FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

—
1902

RÉÉDITE EN 1965

HISTORIQUE

DE LA FONDATION

DE

L'ASILE DE DOLE

SA TRANSLATION A SAINT-YLIE

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES

QUI SE SONT SUCCÉDÉ DANS L'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT
DÉPARTEMENTAL

Travail exécuté sous la direction de M. le Dr J. SIZARET

PAR M. JODELET, Louis

Commis de Direction



GRAY

BOUFFAUT FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

1902

RÉÉDITÉ EN 1965



HISTORIQUE DE L'ASILE DE DOLE



LA loi du 30 juin 1838, en adoptant des mesures sanitaires et de sécurité publique à l'égard des personnes atteintes d'aliénation mentale, appelait les départements à pourvoir aux dépenses de cette nature relativement à la classe indigente.

Sans attendre la promulgation de cette loi, le Conseil général du Jura, dans sa séance du 20 septembre 1836, avait décidé que le Dépôt de mendicité établi, en conformité du décret du 5 juillet 1808, à Dole, serait affecté à l'hospitalisation des aliénés du département, et que cet établissement prendrait désormais la dénomination de *maison des aliénés*. Il votait les fonds nécessaires à l'aménagement de ce nouveau service et priait M. le Préfet de rechercher quels seraient les moyens les plus convenables de donner des soins efficaces à ce genre de maladie.

Jusqu'à cette époque, le Dépôt de mendicité de Dole n'avait

reçu qu'un petit nombre d'aliénés qui étaient confondus avec les mendians et les autres catégories d'incurables, et ne recevaient aucun traitement spécial.

Après la promulgation de la loi de 1838, le Conseil général, dans sa séance du 1^{er} septembre de la même année, décidait que la maison d'aliénés de Dole serait affectée au service prescrit par cette loi, mais que les autres personnes non aliénées existant dans cet hospice en vertu des anciens règlements y resteraient jusqu'à leur décès.

L'asile d'aliénés de Dole était fondé et un arrêté préfectoral, en date du 11 novembre 1839, déterminait les bases de son administration.

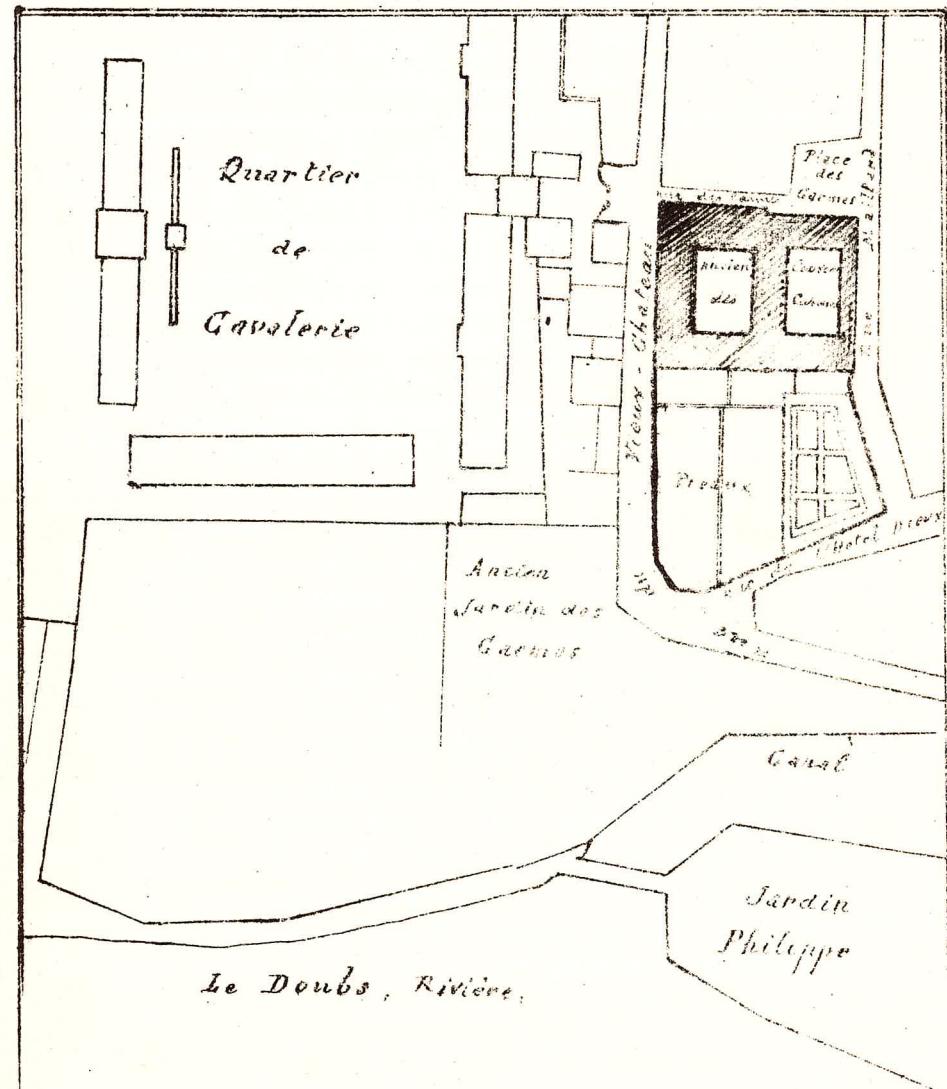
Les bâtiments dans lesquels fut installé le nouveau service dataient du XVII^e siècle et avaient abrité, depuis leur origine jusqu'à la Révolution, une congrégation de carmes déchaussés. D'où le nom d'*Asile des Carmes*, que l'Établissement a conservé jusqu'à son transfert à Saint-Ylie.

Devenu propriété départementale après 1789, le couvent des Carmes servit d'abord de magasin à fourrages au quartier de cavalerie situé à proximité, puis de Dépôt de mendicité en 1808.

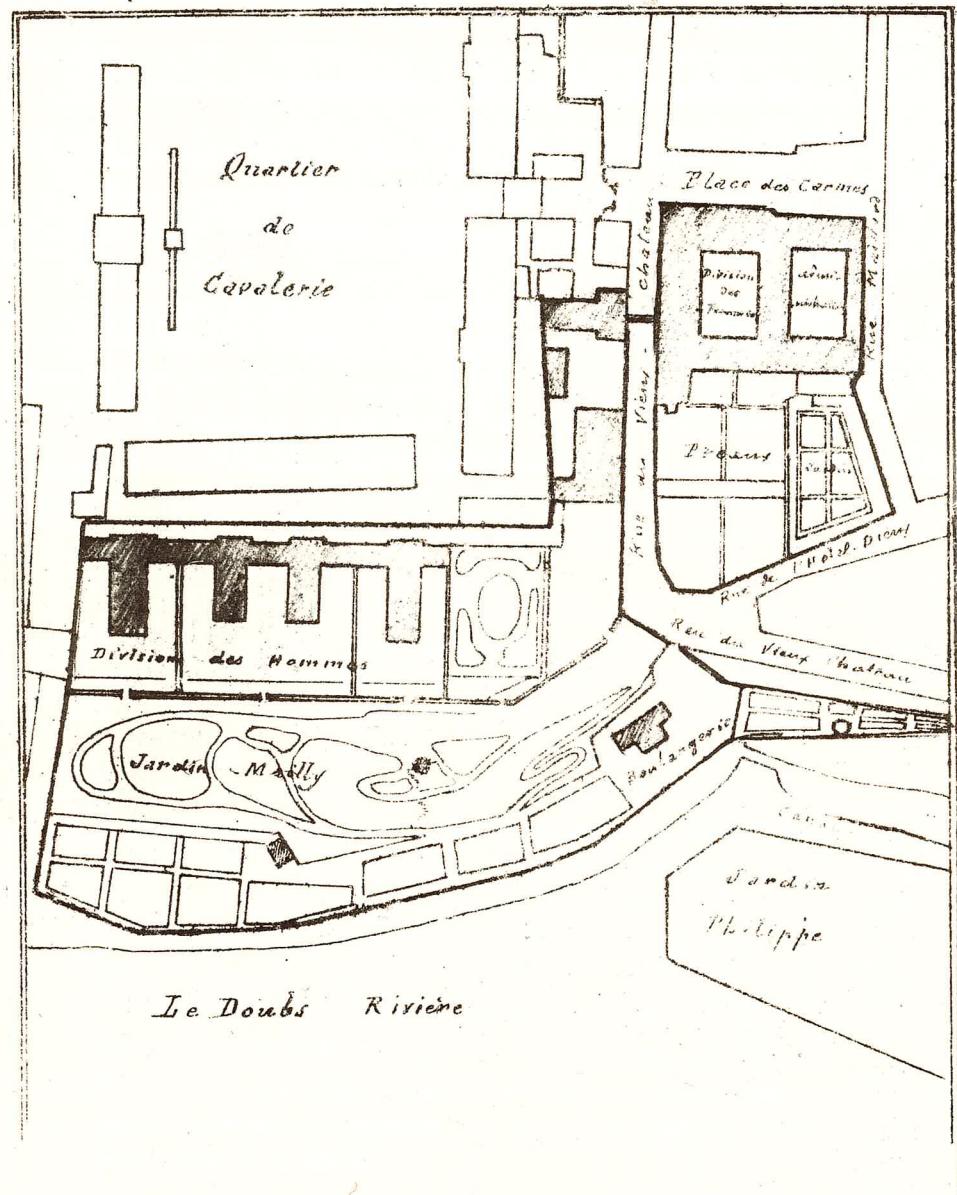
Le couvent des Carmes ne répondait guère, au point de vue de la salubrité et de l'hygiène, à sa nouvelle destination. Aussi l'Asile de Dole fut-il toujours considéré comme un des établissements les plus défectueux de France ; depuis sa fondation, les différentes tentatives qui ont été faites pour l'améliorer ont toutes échoué, par suite de la mauvaise disposition des bâtiments, et parce que tous les projets présentés laissaient subsister des lacunes les plus regrettables.

L'Asile était enfermé dans l'intérieur de la ville, au milieu de vieilles constructions d'un quartier infime, barré par des rues étroites ; sur sa surface, qui n'était que de 5,854 mètres carrés, étaient entassés des bâtiments sans lumière et sans air, tout s'y tenait, tout s'y touchait.

Asile d'aliénés de Dole (1836 à 1873)



Asile d'aliénés de Dole (1872 à 1895)



— 5 —

Les salles étaient basses, mal éclairées par de rares et étroites fenêtres ne permettant pas une aération suffisante ; les murailles étaient noires, toutes salpétrées et suant l'humidité. L'eau séjournait dans les cours, qui ressemblaient à des préaux de prison. Le système de latrines était si défectueux qu'il rendait parfois le séjour insupportable dans différents locaux, et la disposition des bâtiments ne permettait pas de le changer.

D'autre part, l'Asile était tellement rapproché des maisons qui l'entouraient, que tout le voisinage pouvait plonger les yeux dans les préaux et voir ce qui s'y passait.

Le funeste effet de l'insalubrité de l'Asile ne tarda pas à se faire sentir ; la fièvre typhoïde y fit son apparition en épidémies meurtrières, et, malgré les améliorations apportées par la suite, y régna toujours à l'état endémique, ainsi qu'une affection intestinale revêtant la forme de dysenterie ou d'entérite aiguë.

Le chiffre des décès devint bientôt considérable par rapport à la population de l'Établissement, et monta en 1847 à 63 pour une population de 185 malades, soit 34.5 pour cent.

Cette situation ne fit que s'aggraver par suite de l'encombrement causé par l'augmentation continue du nombre des malades, lequel, de 63 qu'il était en 1837, s'elevait déjà à 190 en 1848. Aussi les premiers directeurs, effrayés de la mortalité de l'Asile, consacrèrent-ils leurs efforts à combattre l'insalubrité des bâtiments en perçant de nombreuses fenêtres pour aérer les dortoirs, en assainissant les cours, en aménageant des préaux et en modifiant le système déplorable des latrines.

L'Asile ne possédait ni atelier, ni jardin, de sorte que les malades étaient laissés dans une inaction complète, aussi funeste à leur santé physique qu'à leur état mental. En 1848, M. le docteur Curé, directeur-médecin, créa des ateliers de menuiserie, de serrurerie, de cordonnerie, de peinture et badigeon pour les hommes, et de couture pour les femmes. Le lavoir de la buanderie n'existe pas, et les malades allaient laver le linge de l'Établissement à

la rivière du Doubs. Enfin, sur les instances de ce même directeur, le Conseil général, après de longues hésitations, autorisa l'Asile à acquérir, avec ses propres bénéfices, pour la somme de 18,200 francs, la propriété Brunet, située à un kilomètre de la ville, où fut installée une petite colonie agricole de 30 à 40 malades.

Cette propriété se composait de deux bâtiments d'habitation et d'un jardin de 2 hectares 64 ares 24. L'acte d'acquisition porte la date du 16 août 1850.

Dès qu'il fut destiné à devenir un établissement public, l'ancien couvent des Carmes fut considéré comme trop étouffé et composé de bâtiments trop resserrés entre des limites rapprochées les unes des autres. Antérieurement déjà, les mêmes inconvénients s'étaient fait sentir, car, au milieu du XVIII^e siècle, les Carmes avaient dû acquérir un jardin situé de l'autre côté de la rue du Vieux-Château. C'est du même côté que devaient encore se porter les regards, et, lorsqu'en 1836 une commission du Conseil général fut chargée d'étudier le projet d'ériger le Dépôt de mendicité en Asile d'aliénés, elle proposa d'agrandir l'Établissement par l'acquisition de la propriété désignée sous le nom de jardin Mailly. La réalisation de ce projet se fit longtemps attendre et ce ne fut qu'en 1851 que le Conseil général, convaincu qu'il y avait nécessité de faire sortir une partie de la population de l'Asile des anciens bâtiments, vota l'acquisition, pour la somme de 25,000 francs, du jardin Mailly, dans le but d'y installer la division des hommes. Cette acquisition eut lieu le 7 juillet 1852.

A partir de 1840, une amélioration notable fut apportée dans le sort des aliénés. Un traitement plus doux, plus humain et plus en rapport avec les idées modernes fut inauguré par M. le docteur Verron, médecin-directeur, qui fit disparaître de l'Asile de Dole, à la grande joie des malheureux qui le peuplaient, les colliers et menottes de fer munis de cadenas, fixés au mur par de lourdes chaînes et des anneaux scellés, moyens de coercition barbares

qui torturaient les malades et leur arrachaient souvent des hurlements de douleur.

D'obscures et horribles cages, toutes bardées de fer, et sans autre literie qu'une paille infecte, étaient destinées aux aliénés dont l'état d'agitation nécessitait un isolement complet. Elles furent remplacées par des loges, ressemblant encore aux cages des fauves exposés dans les ménageries, mais du moins plus spacieuses, assainies par les rayons lumineux et situées dans un préau où les malades pouvaient respirer un air pur.

On ne vit plus, dans les rues de Dole, le spectacle pénible pour les habitants et les familles des malades, ceux-ci attelés à des voitures et traîner de lourds fardeaux.

L'administration de l'Asile fut, à sa création, confiée à l'ancien directeur du dépôt de mendicité, M. de Cachard, qui cumulait à ses fonctions de directeur celles de receveur et d'économe. A la mort de ce fonctionnaire (1845), les fonctions furent divisées : le médecin de l'Établissement fut nommé directeur-médecin, et l'emploi de receveur-économiste fut créé.

Jusqu'en 1849, le service matières était abandonné, en dehors des règlements, aux soins des religieuses chargées de la surveillance des femmes. Cette irrégularité fut signalée par un inspecteur à M. le ministre, qui donna des ordres pour régulariser ce service, ce qui eut lieu non sans ennui, car les religieuses qui étaient habituées, pour ainsi dire, à diriger l'Établissement comme au temps du Dépôt de mendicité, se plaignirent à leur communauté, laquelle crut devoir les retirer en décembre 1849. Ces religieuses furent remplacées par des laïques jusqu'en 1861, époque à laquelle les sœurs de Saint-Charles, de Nancy, reprisent la surveillance de la division des femmes, en vertu d'un traité passé entre l'Asile et la communauté. Les sœurs de Saint-Charles restèrent en fonctions jusqu'au 1^{er} juillet 1889, et furent remplacées par des religieuses de la Présentation de Marie, de Chatel, près Cousance (Jura).

En 1860, la population de l'Asile s'élevait à 203 malades, qui étaient toujours entassés dans l'ancien couvent des Carmes, et la situation était devenue tellement déplorable qu'il était urgent de prendre des mesures sérieuses pour conjurer les effets d'un tel encombrement.

M. l'inspecteur général Constans vint à Dole étudier les combinaisons nécessaires à l'agrandissement de l'Asile, et le projet qui parut devoir donner les meilleurs résultats fut celui de la construction, au jardin Mailly, d'un quartier destiné à la division des hommes.

C'est alors qu'un obstacle, qui n'avait pu être surmonté depuis l'acquisition du jardin Mailly, vint retarder encore la réalisation de ce projet. Cet obstacle provenait de l'impossibilité de faire communiquer l'Asile avec le jardin en question. Un tunnel, passant sous la rue du Vieux-Château, avait d'abord été commencé, mais ne put être achevé, et on avait dû se contenter de percer des portes et d'établir un passage à niveau qui était une cause d'embarras perpétuel.

M. l'inspecteur général fut amené à proposer l'établissement d'une passerelle aérienne; malheureusement, les diverses conceptions données pour faire aboutir cette passerelle au vieil Asile laissaient prise à des objections trop fondées pour qu'il fut possible de les réaliser. Enfin, au moment où l'administration désespérait de trouver un moyen praticable, surgit une nouvelle solution qui devait faire sortir l'Asile de cette impasse. Cette solution consistait dans l'acquisition d'une bande de terre située en face de l'Asile, entre la caserne et le jardin Mailly. Cette bande de terre était occupée par sept vieilles maisons qui furent acquises de 1862 à 1865. Deux de ces maisons furent restaurées et un quartier de tranquilles, appelé quartier Barraux, y fut installé en 1865. Enfin la passerelle projetée relia ce quartier au vieil Asile et établissait ainsi une communication directe avec le jardin Mailly.

En 1866, le Conseil général décida la construction, au jardin

Mailly, du nouveau quartier des hommes, dont les plans et devis furent dressés par M. l'architecte Ruffier.

Les travaux commencèrent en 1867 et ne furent achevés qu'en 1872. Ils furent faits au moyen d'un emprunt de 170.000 francs dont le remboursement eut lieu sur les bénéfices de l'Asile.

Le nouveau quartier se composait d'une série de quatre pavillons séparés par des préaux, et placés dans une excellente situation, sur une plate-forme, au sommet d'une colline dominant la vallée du Doubs.

Le domaine de l'Asile comprenait alors :

L'ancien couvent des Carmes.....	0 ^h 53 ^a 04 ^c
L'annexe de la Bedugue.....	2.64.94
Le jardin Mailly	1.67.49
Le quartier Barraux.....	0.11.86
Total	4 ^h 97 ^a 34 ^c

Le nouveau quartier du Jardin Mailly fut donc occupé par la division des hommes et l'ancien asile avec le quartier Barraux fut destiné à la division des femmes et aux services généraux. Une boulangerie avait été installée dans un bâtiment construit au bas du jardin Mailly et fonctionnait depuis 1869.

A cette époque, la ville de Dole, après entente avec l'administration de l'asile, acheta une série de vieilles maisons qui bordaient la petite rue des Carmes, en face de l'ancienne chapelle du couvent, transformée depuis longtemps en dortoirs. Ces maisons furent démolies pour élargir la rue et donner de l'air et du soleil à cette partie de l'Etablissement qui en avait été privée jusqu'alors.

La population de l'asile, continuant sa marche ascendante, s'élevait, en 1873, à 429 malades et, malgré son considérable agrandissement, l'asile se trouva bientôt aussi encombré qu'autrefois. Il devint évident que l'accroissement des malades ne pouvait se concilier avec les ressources de l'asile ainsi modifié.

En outre, l'habitation au milieu de la ville, le voisinage de la

caserne, les conditions déplorables au point de vue de l'hygiène de l'ancien bâtiment des Carmes, où se trouvait la division des femmes, imposaient la nécessité d'une transformation complète.

Aussi, le Conseil général, convoqué en session extraordinaire, décidait l'achat d'une propriété, sise à Saint-Ylie, village situé à trois kilomètres de Dole, composée d'un château avec dépendances et d'un parc d'une superficie de 12 hectares 80 ares. Cette propriété fut acquise au prix de 178,000 francs ; sous la direction de M. le docteur C. Sizaret, les premiers aliénés furent envoyés à la colonie de Saint-Ylie.

En 1876, dans sa séance du 10 mai, le Conseil général décida qu'un emprunt de 700,000 francs, à 5 pour 0/0 (emprunt qui fut augmenté de 83,000 francs par suite de sa conversion en 4 1/2), serait réalisé par souscription publique, pour régler le prix de cette acquisition et construire les pavillons destinés à la division des hommes.

L'emplacement choisi pour l'édification du nouvel asile, dont les plans furent établis par M. l'architecte Ruffier, et sous la direction de M. le docteur Bécoulet, directeur-médecin, est situé sur un plateau, en face du parc acheté en 1873 et séparé de ce dernier par la route de Moulins à Bâle, sur laquelle il abouit. La superficie comprise dans les murs d'enceinte des bâtiments hospitaliers est de 18 hectares environ, qui furent acquis par le département, partie à l'amiable, partie par expropriation, pour la somme totale de 72,304 francs.

De 1881 à 1885, l'Asile fit l'acquisition d'un vaste domaine cultural (propriété de Sarcus, 19 septembre 1881, superficie : 24 hect. 09 ares 89 cent.; -- propriété Gauvain, 30 juin 1884, superficie : 31 hect. 36 ares) et vendit, en 1886, la colonie de la Bedugue (ancienne propriété Brunet) pour la somme de 17,000 francs.

La première partie de l'Asile de Saint-Ylie, comprenant : la division des hommes (sept pavillons), la conciergerie, la cuisine, le

château d'eau, le service des eaux et les murs d'enceinte, fut construite de 1877 à 1883, par voie d'adjudication, et les aliénés hommes furent transférés à Saint-Ylie dans le courant des années 1883 et 1884.

L'ancien quartier du jardin Mailly, devenu libre, fut occupé par une partie de la division des femmes, et cette nouvelle situation permit d'attendre la construction, à Saint-Ylie, des bâtiments destinés à la division des femmes.

En 1889, un nouvel emprunt de 800,000 francs fut réalisé et les travaux de construction de la seconde partie de l'Asile de Saint-Ylie commencèrent en 1890 et furent terminés en 1894 ; ils comprenaient : la division des femmes (sept pavillons), le bâtiment des bains des hommes, le bâtiment des bains des femmes, le bâtiment des ateliers, celui de la buanderie et des ateliers des femmes, un pavillon pour les religieuses, un pavillon pour le médecin-adjoint, enfin les pensionnats édifiés dans le parc du château et le pavillon des travailleurs agricoles situé en dehors des murs de clôture de l'Asile.

La division des femmes et les services généraux ont été transférés à Saint-Ylie en juillet 1895.

En 1896, le département du Jura mit en vente les bâtiments qui componaient l'asile de Dole et qui furent cédés :

1^o A l'Etat, pour être annexés au quartier de cavalerie, les pavillons du jardin Mailly et le quartier Barraux, pour la somme de 100,000 francs ;

2^o A la ville de Dole, l'ancien couvent des Carmes, sous la réserve que les bâtiments seraient démolis et que l'emplacement serait affecté à la création d'une place publique, pour 20,000 francs ;

3^o A l'hôpital de Dole, le jardin Mailly, pour la somme de 10,000 francs.

Le produit de la vente de l'ancien Asile, montant à 130.000 fr., a été affecté au paiement des travaux d'achèvement de l'Asile de Saint-Ylie.

En 1896 et en 1900, deux nouveaux emprunts, de 100.000 fr. chacun, ont été contractés par le Département pour l'achèvement de l'Asile, du pensionnat du parc et la construction d'une ferme. Ces emprunts, comme les précédents, sont amortis au moyen des bénéfices réalisés par l'Établissement.

Le département du Jura se trouve donc propriétaire d'un Asile de premier ordre, et d'un pensionnat très confortable, pour l'éification desquels aucun sacrifice ne lui a été demandé.

DOMAINE DE L'ASILE DE SAINT-YLIE EN 1900

Terrains compris dans les murs de clôture et comprenant, outre le terrain d'assiette des bâtiments, plusieurs carrières et terrains cultivés.....	18 ^h 50 ^a » ^c
Groupe du château, parc et potager	12.80. »
Terrains de culture et vignes.....	52.07.54
Prairie	31. ». »
Ancienne propriété Mordefroy.....	».09.04
Total	114 ^h 46 ^a 58 ^c

Plan de l'asile d'aliénés de Saint-Ylie.

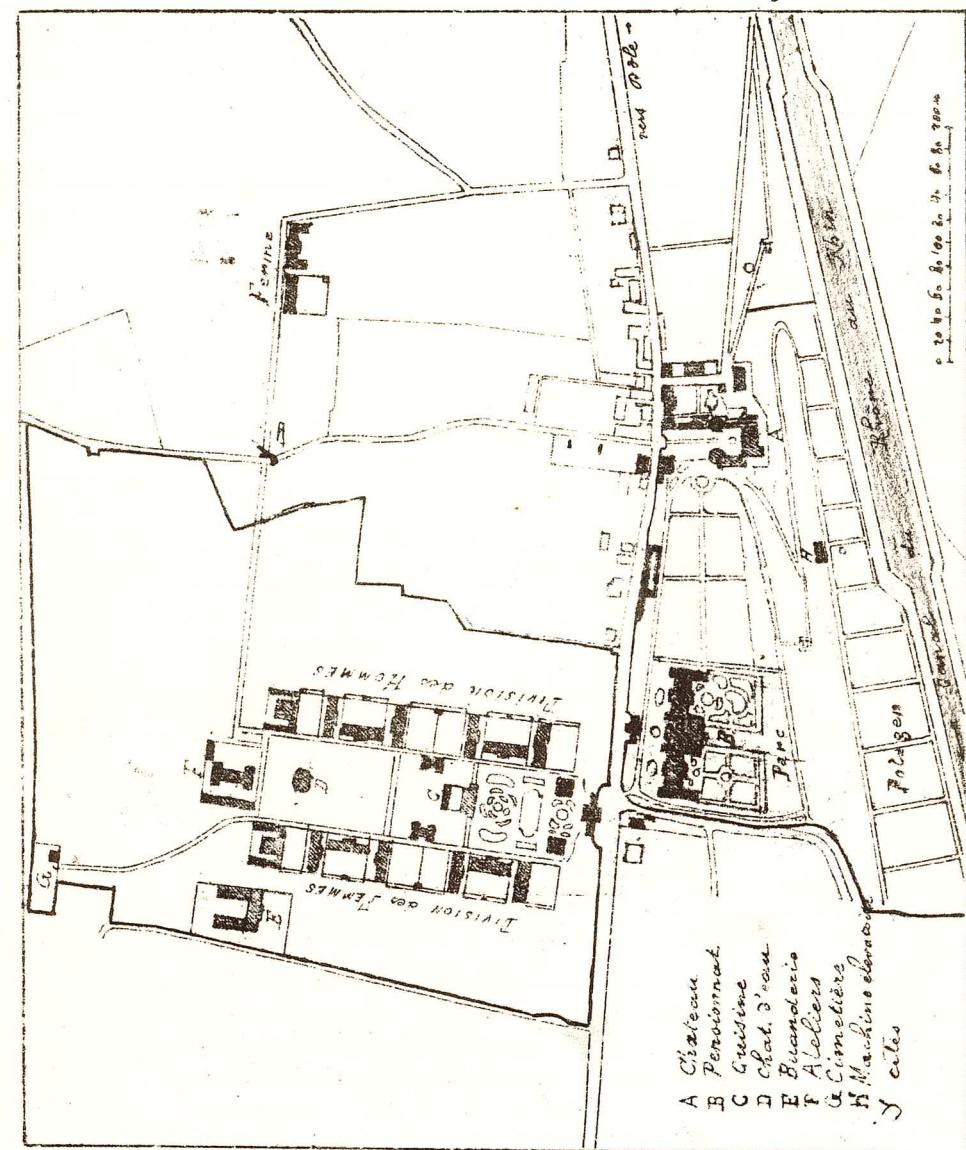


TABLEAU DES FONCTIONNAIRES

QUI SE SONT SUCCÉDÉ

DANS L'ADMINISTRATION DE L'ASILE D'ALIÉNÉS
DE SAINT-YLIE

DIRECTEURS-MÉDECINS

MM. de CACHARD, ^e directeur-receveur.....	1837 à 1845
le docteur MACHARD, directeur-médecin.....	1845 à 1848
id. CURÉ, Alexis.....	1848 à 1853
id. VERRON, Pierre-Adolphe	1853 à 1861
id. FOVILLE, Achille	1861 à 1864
id. ROUSSEAU, Ernest.....	1864 à 1872
id. SIZARET, Charles.....	1872 à 1874
id. BÉCOULET, Auguste-Stanislas	1874 à 1893
id. CHAUSSINAND, Hippolyte.....	1893 à 1895
id. GARNIER, Samuel.....	1895 à 1897
id. SIZARET, Jules.....	1897 à 1903

MÉDECINS-ADJOINTS

MM. le docteur MEYNIER, médecin	1837 à 1842
id. MACHARD, médecin.....	1842 à 1845
id. GARNIER, Samuel, adjoint.....	1881 à 1883
id. GUILLEMIN, Léon.....	1883 à 1893
id. HAMEL, Maurice	1894 à 1896
id. SANTENOISE, M. Jules	1896 à 1899
id. DODERO, Paul.....	1899 à 1906
id. JACQUIN, Georges.....	1900 à 1902

— 14 —

MM. le docteur Wahl, Paul	1902 à 1903
id. Journiac, Diogène	1903 à 06
id. Olivier, Antoine	1907 à 09
id. Chèze, Gabriel.....	1909 à 10
id. Charpenel, Victor.....	1910 à 11
id. Hamel, Jacques	1911 à 12
id. Jabouille, Paul	1912 à 19
id. Desruelles, Maurice	1919 à 22.

RECEVEURS-ÉCONOMES

MM. BESANÇON, Charles	1845 à 1853
PICAUD, Lupicin	1853 à 1854
CROLET, Albert	1854 à 1862
GOISSAUD, Denis	1862 à 1863
CLAVEL, Philippe	1863 à 1894
MOUGET, Gustave, receveur.....	1894 à 1925
Camon Albin, Receveur.....	1907 à 1923
Jeambrun Louis, Receveur	1923 à 26
Llory Jérôme, Receveur-Économie	1926 à 38
Grimaud André, Receveur	1938 à 48

ÉCONOMES

MM. PERRIN, Jean-Baptiste	1894 à 1899
SIMON, Jules	1899 à 1925
Llory Jérôme,	1925 à 1926
id. ,	1938 à 48
Pelletier Pierre,.....	1949 à 62

SECRÉTAIRES DE DIRECTION

MM. COIRET, Auguste	1864 à 1867
GROS, Charles.....	1867 à 1869
TAABLE, Alphonse.....	1869 à 1878
VERNE, Alphonse.....	1878 à 1907
Jodelet Louis,	1907 à 1934
Morel André,	1934 à 41
Perrot Marcel,.....	1945

MEDECINS CHEFS

MM. le docteur Santenoise, Marie-Jules	1906 à 1936
id. Desruelles, Maurice	1922 à 1945
id. Humbert-Derombies, Madeleine	1936
id. Mignardot, Jean	1945
id. Garneret-Vernet, Nicole	1954
id. Mercier, Jean	1956

DIRECTEURS ADMINISTRATIFS

Docteur Bierry, Louis	1903 à 1925
M. Girardet, Louis	1925 à 38
M. Deschères, Bernard	1938 à 45
M. Pauthier, Maurice	1945 à 50
M. Michelou, Roger	1950 à 55
M. Gauthier, Georges	1955 à 57
M. Kaczmarek, Henri	1957 à 62
M. Pelletier, Pierre	1962

